

carac

mag

P. 10

DÉCRYPTAGE

LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT
ET LE FINANCEMENT
DU TERRORISME

P. 12

EXPERTISE

LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL SUR LA
PROTECTION DES
DONNÉES

P. 14

VIE DE LA MUTUELLE
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE 2018



P. 6

DÉCOUVERTE

MAÎTRISER INTERNET,
ÇA S'APPREND!


carac
Votre épargne le mérite

ACTUALISATION DE LA CONNAISSANCE ADHÉRENT

Une fiche que nous vous remercions de renseigner est jointe à ce magazine. Destinée à recueillir les principales informations utiles à la bonne gestion de l'épargne que vous nous avez confiée, elle répond notamment aux obligations légales de connaissance client dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Les informations demandées figurent dans les pages 1 et 2 du dépliant. Elles vous concernent ainsi que votre conjoint. Dans le cas où votre conjoint est également adhérent à la Carac, vous pouvez renseigner un seul questionnaire, chaque adhérent remplissant et signant les informations qui le concernent personnellement.

Une fois les pages 1 et 2 remplies et les pièces justificatives préparées, vous pouvez envoyer l'ensemble à l'adresse CARAC, Libre Réponse, Autorisation 70094, 89 130 TOUCY Cedex, ce qui vous dispense d'affranchir. Vous pouvez également scanner toutes les pièces et les envoyer à l'adresse mail carac@teletech-int.com.

Idealement, nous vous remercions de bien vouloir retourner le dossier avant le 30 septembre 2018. Mieux vous connaître, c'est mieux vous conseiller et mieux vous protéger.



TOP 3 DES RÉSEAUX SOCIAUX



1. JEU CONCOURS

En tête, la 1^{re} vidéo du grand jeu concours Carac sur le Festival ODP, vue 2637 fois, a suscité 51 réactions, a été commentée 46 fois et partagée 15 fois.



2. FESTIVAL ODP

Festival ODP toujours, la vidéo promotionnelle de l'événement relayée par la Carac a atteint 2622 personnes, inspiré 37 réactions et a été partagée 15 fois.



3. NANODROPS

Dans le cadre du #VendrediInnovation, la publication sur les gouttes corrigeant les problèmes de vue, les « Nanodrops », est apparue 1828 fois, a engendré 48 réactions, 9 commentaires et 17 partages.



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU PAR COURRIER, VOUS ÊTES NOMBREUX À PARTAGER VOS IDÉES ET VOS RÉACTIONS. CONTINUEZ!

DES IDÉES DE SUJETS ?

ÉCRIVEZ-NOUS À
MAGAZINE@CARAC.FR

carac *mag*

N° 210_JUILLET 2018

« Explorer-savoir-s'engager »

Trimestriel d'information édité par la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac.

Immatriculation au registre national des mutuelles : 775 691 165.

Siège social 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Directeur de publication
Claude Tarall.

Rédaction et administration

2 ter, rue du Château, 92577

Neuilly-sur-Seine Cedex.

Tél. : 01 55 61 55 61.

Commission paritaire

0722 M 06102.

ISSN 1770-426X

Dépôt légal 3^e trimestre 2018

Abonnement 2,05 €/an.

Prix au numéro : 0,51 €.

Conception et réalisation

CITIZENPRESS

Illustration de une Séverine Assous

Impression Vincent Imprimeries,

26, avenue Charles-Bedaux,

BP 4229, 37042 Tours Cedex 1.



Ce magazine est imprimé sur du papier Steinbeis Charisma 100 % recyclé, certifié Blue Angel et Ecolabel européen.



RETROUVEZ-NOUS SUR CARAC.FR | [f CARAC.EPARGNE](https://www.facebook.com/CARAC.EPARGNE) | [@CARAC_EPARGNE](https://twitter.com/CARAC_EPARGNE)



“Nous avons devant nous trois ans sans élections pour faire de la Carac une mutuelle prête à affronter la décennie 2020-2030, tout en célébrant son centenaire !”

ÉDITO

PAS D'ÂGE POUR ÉVOLUER

Réunie les 20 et 21 juin dernier, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les modifications statutaires nous permettant d'avoir une gouvernance plus étoffée. Un second vice-président m'épaulera désormais, en particulier dans l'accompagnement stratégique de la mutuelle. Nous avons devant nous la perspective de trois ans sans élections. À nous d'en faire bon usage, pour faire de la Carac une mutuelle prête à affronter la décennie 2020-2030 en pleine possession de ses moyens, tout en célébrant son centenaire ! Heureusement, il n'y a pas d'âge pour apprendre et pour évoluer. Le dossier de ce numéro, qui porte sur l'apprentissage d'Internet, en témoigne. C'est un outil très puissant, qu'il faut apprendre à manier tout en se prémunissant des risques. Beaucoup de gens n'ont pas été formés, ce qui génère des inégalités : aujourd'hui, sans Internet, il est difficile d'accéder à certains services administratifs. Ces services en ligne vont se développer à l'avenir, y compris à la Carac. Pas d'inquiétude, cependant : nous sommes une mutuelle d'épargne attachée à sa mission de conseil, au contact humain, et de surcroît limitée par la réglementation – impossible, par exemple, de réaliser des virements en ligne du fait de la législation afférente à la lutte anti-blanchiment. Pour le moment, certaines choses ne peuvent se faire par claviers interposés ! Bonne lecture à tous.

CLAUDE TARALL,
PRÉSIDENT DE LA CARAC

SOMMAIRE

- 4 TENDANCES**
Le déficit de la France repasse sous les 3 %
- 6 DÉCOUVERTE**
Maîtriser Internet, ça s'apprend !
- 10 DÉCRYPTAGE**
La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- 12 EXPERTISE**
Le règlement général sur la protection des données
- 13 REPÈRES**
Entraide familiale : les Français continuent à donner

- 14 VIE DE LA MUTUELLE**
Assemblée générale 2018
- 16 EXPÉRIENCE**
Thierry Sibieude, cofondateur de la chaire d'entrepreneuriat social à l'Essec

LE BAROMÈTRE



EN HAUSSE!

Le « continent de plastique »

Selon une étude publiée dans la revue *Scientific Reports*, la gigantesque décharge flottant dans le Pacifique augmenterait de façon exponentielle, sa surface actuelle étant trois fois plus grande que celle de la France.



EN BAISSÉ...

La taille du trou dans la couche d'ozone

Des observations de chercheurs américains ont permis de prouver que la superficie du trou au-dessus de l'Antarctique s'est réduite de 20 % entre 2005 et 2016.

LE CHIFFRE

41 %

C'est l'augmentation de la capacité d'emprunt sur 25 ans des Français, constatée entre 2010 et 2017 par l'Insee.

Cette hausse est due à la forte baisse des taux sur la même période, ceux-ci passant de 3,95 % à 1,80 % en moyenne.

LA CITATION

“Nous avons une responsabilité : protéger vos données. Si nous n'y parvenons pas, nous ne méritons pas votre confiance.”

Excuses de **Mark Zuckerberg**, PDG de Facebook,

publiées dans la presse britannique suite au scandale Cambridge Analytica.



ÉCONOMIE

LE DÉFICIT DE LA FRANCE REPASSE SOUS LES 3 %

D'après l'Insee, le déficit public est tombé à 2,6 % en 2017. Pour la première fois depuis dix ans, la France repasse ainsi sous la limite des 3 % imposée par la Commission européenne.

Ce plafond, fixé par le traité de Maastricht en 1992, vise à assurer la maîtrise des finances publiques dans l'Union européenne. Grâce à cette baisse de 0,8 % de son déficit - qui s'explique principalement par la reprise de la croissance l'année dernière -, la France quitte le groupe des « mauvais élèves », désormais réduit à deux pays. Ce qui lui a permis, mercredi 23 mai, de sortir officiellement de la procédure européenne pour déficit excessif, qui plaçait le pays sous la surveillance de la Commission européenne. Quant à la dette publique brute française, elle s'élevait à 97 % du PIB à la fin 2017.



PLUS D'INFORMATIONS SUR CARAC.FR, ACTUALITÉS

POURQUOI 3 % ?

Issue des « critères de convergence » à la création de l'Union européenne, la règle des 3 % est née en France sous François Mitterrand. En 1981, le nouveau président confie à quelques hauts fonctionnaires la charge de créer une règle mathématique pour limiter le déficit. En rapportant les projections de PIB et de déficit, ceux-ci trouvent à peu près 3 %... et décident d'en faire une règle, qui sera ensuite reprise par les États européens.

SANTÉ

LES VERTUS SECRÈTES DE LA DANSE

Une étude publiée en 2017 révélait les effets étonnants de la danse sur la santé neurologique des patients âgés. Cette activité stimulerait en effet la partie du cerveau en charge des fonctions cérébrales et motrices. Animés par des chorégraphes, les ateliers thérapeutiques autour de la danse se multiplient dans les hôpitaux. Ils permettent de lutter autrement contre des maladies comme Parkinson ou Alzheimer.



© iStock

ÉDUCATION

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE DÈS TROIS ANS

Annoncée fin mars, cette mesure entrera en application à la rentrée 2019. L'objectif ? Faire en sorte que tous les élèves commencent leur scolarité au même âge et rappeler l'importance de l'école maternelle. Bien que l'âge de la scolarité obligatoire soit actuellement fixé à 6 ans, la réforme ne devrait concerner qu'une faible proportion des élèves : 97 % des enfants âgés de 3 ans fréquentent déjà une école maternelle, selon la Depp, le département statistique du ministère de l'Éducation nationale.

TRANSPORTS

FINI DE COMPOSTER ?

Bientôt des transports en commun gratuits dans nos villes ? L'idée est séduisante, mais pose bien sûr la question de la viabilité du modèle économique. Si la Ville de Paris, qui a lancé une grande étude sur le sujet, envisage l'option, plusieurs villes moyennes ont d'ores et déjà franchi le pas : à Châteauroux, Dunkerque ou Niort, plus besoin de ticket pour prendre le bus !



VOILE

UN PODIUM POUR LOUIS DUC !

Après une bataille de 6 jours et 6 nuits, la Normandy Channel Race s'est achevée samedi 2 juin sur une superbe performance du duo Carac, Louis Duc et Gwen Riou, qui s'empare de la 2^e place à 6 petites secondes du premier. Pour le skipper normand et son partenaire, cette belle performance est surtout la récompense d'un an et demi d'investissement, de travail et de développement technique. Prochain rendez-vous : la Drheam cup 2018, partie en juillet de la Trinité.

PLUS D'INFORMATIONS SUR CARAC.VOILE.FR | [f](https://www.facebook.com/caracvoile) CARAC VOILE

carac à vos côtés

L'OBJET



© Dring

La « Smartcane »

Développée par Nov'in, une start-up française, cette canne connectée est équipée de capteurs de mouvements qui détectent les comportements inhabituels, en particulier les chutes, et permet d'envoyer une alerte à la famille ou aux proches du senior.

ADMINISTRATION



© iStock

Droit à l'erreur

Voté par l'Assemblée nationale et le Sénat, le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance instaure un « droit à l'erreur » au bénéfice des citoyens. Il sera ainsi possible de se tromper dans ses déclarations à l'administration, sans risquer une sanction au premier manquement.

MAÎTRISER INTERNET, ÇA S'APPREND!

La dématérialisation des services publics, amorcée en 2016, s'accélère. De plus en plus de démarches administratives se font désormais en ligne, tandis que les temps d'accueil physique dans les mairies et autres établissements publics se réduisent. **Ne pas maîtriser Internet est devenu un réel handicap.** Heureusement, des solutions existent pour se former aux outils numériques à tout âge.

Les seniors ne sont pas les seuls à peiner avec Internet. 13 millions de Français se disent en difficulté sur le numérique, soit près de 20 % de la population. L'exclusion numérique, un phénomène de masse, est liée à des causes variées : si 90 % des diplômés du supérieur et des 25-39 ans ont recours à l'administration en ligne, ils sont seulement 30 % des non-diplômés et 59 % des bas revenus à être à l'aise avec Internet. L'âge, surtout, est un facteur aggravant : 66 % des non-internautes ont plus de 65 ans. Et cela alors que le numérique ne cesse de se diffuser dans notre société. En 2016, la dématérialisation de certaines prestations sociales majeures, une première, a marqué un tournant. Le « tout numérique » accélère encore et devient de plus en plus omniprésent dans les démarches quotidiennes des Français : services bancaires, transports, demande de logement, recherche d'emploi, accès aux soins ou à l'énergie, caisses de retraite, loisirs... Dans un monde ultra-

connecté, avoir des connaissances numériques de base est devenu indispensable quel que soit son âge, sous peine de se retrouver en marge de la société.

STRATÉGIE NATIONALE

Le secrétariat d'État au Numérique, qui estime que 59 % des plus de 70 ans nécessiteront d'être accompagnés, lance cette année une stratégie nationale pour l'inclusion numérique, en partenariat avec les associations d'élus partenaires de la Conférence nationale des territoires, les

“Les lieux de médiation numérique sont nombreux en France. Le problème, c'est qu'ils peinent parfois à trouver leur public.”

Lisa Paraboschi, chargée de la conduite de projets d'innovation sociale et numérique à Médias-Cité.

collectivités et les acteurs locaux, les acteurs publics et privés. L'objectif : améliorer les usages et assurer l'égalité des citoyens et des territoires face au numérique. « Dans chaque département français, dans chaque ville, dans chaque territoire, des outils de formation et d'accompagnement doivent être mis en place de manière pérenne pour toutes celles et ceux qui ne sont pas autonomes numériquement », explique-t-on au secrétariat d'État au Numérique. Dans toutes les villes de France, des initiatives émergent, portées par des associatifs et des entrepreneurs. À Montpellier, Franck Vitalis, un ancien conseiller bancaire, a répondu en février à un appel à projets de la région Occitanie pour développer l'accès des seniors au numérique. Il a mis en place Le Numérique pour tous, une structure qui anime des ateliers collectifs d'initiation et de pratique des logiciels et des outils numériques, en fonction des demandes des utilisateurs : une quinzaine pour l'instant, entre 50 et 65 ans, qui viennent avec leurs ...

ANALYSE DE L'EXPERT



FRANCK VITALIS
fondateur du Numérique pour tous

INTERNET, UN OUTIL INÉVITABLE

« L'exclusion numérique est un problème qui touche beaucoup de monde en France et en particulier les seniors. Parmi ceux que je forme, beaucoup viennent avec un besoin d'accompagnement pour leur déclaration de revenus en ligne. Sur Internet, ils ont peur de faire une bêtise qu'ils ne pourraient pas corriger. Ils ont besoin d'être rassurés. Beaucoup d'établissements publics réduisent les frais de personnel. D'ici à 2022, la plupart des services de l'État seront numérisés. C'est déjà le cas pour les demandes de cartes grises des voitures. Même pour les demandes de cartes de piscine, dans certaines communes, on est obligé d'aller sur Internet ! Il faut s'y mettre, c'est inéluctable. »





De nombreuses structures proposent désormais des formations aux seniors.

© iStock

EXPÉRIENCE

MARIE-JO,
62 ans, à Plats (Ardèche)

« J'ai pris ma retraite le 1^{er} avril dernier. Juste après, j'ai suivi une formation gratuite de 10 heures dans un espace public numérique à 15 kilomètres de chez moi. Le Club des anciens m'avait distribué des chèques Aptic. On était un petit groupe de cinq ou six, avec le même niveau. À la maison, on a un ordinateur et une tablette dont je me sers un peu pour lire l'actualité et envoyer des messages. J'avais des bases mais j'ai appris beaucoup de choses en formation, sur la sécurité des mots de passe ou comment éviter les virus, par exemple. Je suis plus à l'aise. J'ai fait les démarches pour la retraite en ligne. Par contre, je ne me sens pas encore prête pour la déclaration de revenus sur Internet : je préfère garder une trace papier. »

... propres smartphones, tablettes et ordinateurs portables, dont ils ne savent pas vraiment se servir, et qu'il forme par petits groupes de 4 à 5 personnes maximum (lire son interview en encadré).

DES CHÈQUES POUR SE FORMER À INTERNET

Les médiathèques, les Caisses d'allocations familiales, les clubs Âge d'or, des associations... de nombreuses structures proposent des formations aux seniors qui veulent prendre le train Internet en marche, conscients de leur retard. « Les lieux de médiation numérique sont nombreux en France. On en a recensé 5400 mais il y en a sûrement plus. Le problème c'est qu'ils peinent parfois à trouver leur public. Il y a tout un travail à faire

sur le maillage du territoire et la structuration de l'offre », estime Lisa Paraboschi, chargée de la conduite de projets d'innovation sociale et numérique à Médias-Cité, une coopérative d'intérêt collectif soutenue par la Fondation Afnic pour la solidarité numérique et lauréate de l'appel à projet « La France s'engage » en 2016. Médias-Cité a lancé l'an dernier les chèques culture numérique pour tous Aptic. Conçus sur le modèle des tickets-restaurant, d'un montant

“Les seniors ressentent un réel besoin de comprendre la société dans laquelle ils vivent.”

Garlanne Nizon,
coordinatrice en charge du développement de la médiation numérique au Syndicat mixte des inforoutes.

nominal de 10 euros et valables un an, les chèques Aptic, commandés par un conseil départemental, une commune, Pôle emploi, la CAF ou toute autre institution, permettent de payer totalement ou partiellement l'accompagnement numérique de bénéficiaires (seniors, chômeurs...), dans des

lieux de médiation numérique qualifiés Aptic : une centaine en France pour l'heure, mais ce n'est que le début. Le Syndicat mixte des inforoutes, en Drôme et en Ardèche, a ainsi commandé, début 2018, 3 000 chèques Aptic, dont la moitié a déjà été distribuée à des retraités résidant en Ardèche, avec l'entremise de la Fédération des clubs seniors. « Chaque bénéficiaire reçoit un chéquier de dix chèques pour entrer dans un parcours d'accompagnement lui permettant une montée en compétences. Pour un senior qui arrive en formation avec la motivation première de garder le contact avec ses enfants et petits-enfants, souvent loin, apprendre à se débrouiller sur Internet est aussi l'opportunité d'être plus autonome, de s'informer et de découvrir des activités créatives et ludiques auxquelles il n'avait pas pensé », avance Lisa Paraboschi. Sur le terrain, c'est un succès. « On croule sous les demandes. Les seniors ressentent un réel besoin de comprendre la société dans laquelle ils vivent. Et plus ils découvrent grâce à Internet, plus ils ont envie d'en découvrir », observe Garlanne Nizon, coordinatrice en charge du développement de la médiation numérique au Syndicat mixte des inforoutes. Bonne nouvelle : il n'y a pas d'âge pour s'y mettre. ●



ASSURANCES DOMMAGES



L'e-assurance simplifie la vie

Le domaine de l'assurance n'échappe pas à la révolution numérique en cours. Au lieu de se déplacer dans une agence pour faire assurer son logement ou sa voiture, ce qui n'est pas toujours commode quand on vit en zone rurale ou quand on a du mal à se déplacer, il est désormais possible de souscrire à un contrat sur Internet et de faire de nombreuses démarches en ligne : gérer son contrat, demander une attestation, déclarer un sinistre... Pour remplacer le conseiller en agence, les sites web de toutes les compagnies d'assurances disposent également d'un chatbot ou « agent conversationnel », cette petite fenêtre dans un coin de l'écran qui permet au client de poser une question et d'obtenir une réponse dans l'instant, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Pratique !



APPEL À TÉMOIGNAGES
EN PRÉVISION D'UN
PROCHAIN **DOSSIER**
CONSCRÉ AUX
ÉVOLUTIONS DE LA
PROTECTION SOCIALE,
FAITES-NOUS PART
DE VOS RÉFLEXIONS
SUR LE RÔLE QUE
LES MUTUELLES AURONT
À JOUER À L'AVENIR.
magazine@carac.fr

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME : UNE OBLIGATION LÉGALE ET UN DEVOIR CITOYEN

Par Niad Christ,
Secrétaire générale de la Carac

Les terribles attentats qui ont frappé à plusieurs reprises de nombreux pays, dont la France, ont montré le poids des filières terroristes et les moyens financiers dont elles disposent. Nonobstant le travail remarquable des forces de l'ordre, il s'agit de se montrer vigilant dans les lieux publics mais aussi d'accepter, parce que la loi l'impose, d'apporter régulièrement la preuve de son identité et de la provenance de ses fonds, en cas de transaction. Dans le cadre d'une relation d'affaires avec un banquier ou un assureur, de telles exigences sont souvent mal comprises, notamment par ceux qui ont tissé durant des années des liens de confiance avec leur conseiller. Au-delà de cette incompréhension, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est l'affaire de tous. Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international, écrivait le 26 juillet 2017 : « Les mesures engagées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ce qu'il est convenu d'appeler la LCB/FT) visent à prévenir l'utilisation abusive du système

financier. Leurs modalités consistent à détecter et communiquer les flux financiers suspects, à en confisquer le produit et à sanctionner les coupables [...]. Fonctionnaires corrompus, fraudeurs du fisc et soutiens financiers du terrorisme ont une chose en commun : ils exploitent souvent les vulnérabilités des systèmes financiers pour faciliter leurs délits. »

Depuis des années, les pouvoirs publics nationaux et les autorités internationales comme le Groupe d'action financière (GAFI) ont préconisé des mesures dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) afin de prévenir ces dérives. Quant à la France, après la transposition de la 3^e directive européenne, qui a introduit la notion de « personnes politiquement exposées » (PPE), la 4^e directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2016 par l'ordonnance n° 2016-1635, reconnaît désormais au titre de « PPE » non seulement les personnes exerçant ou ayant

“Fonctionnaires corrompus, fraudeurs du fisc et soutiens financiers du terrorisme ont une chose en commun : ils exploitent souvent les vulnérabilités des systèmes financiers pour faciliter leurs délits.”

exercé des fonctions publiques importantes, mais également les cadres dirigeants des organisations internationales ainsi que les personnes exerçant ou ayant exercé une fonction politique, juridictionnelle ou administrative sur le territoire français. Ainsi, la loi exige des organismes financiers un niveau de vigilance complémentaire des « PPE » eu égard au risque de fraude et de corruption plus élevé que la moyenne, compte tenu

de leur position d'influence. Le décret n° 2018-284 du 18 avril 2018 renforce le dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De plus, la réforme du dispositif de gel des avoirs, issue de l'ordonnance n° 2016-1575 du 24 novembre 2016 et du décret n° 2018-264 du 9 avril 2018, oblige les organismes assujettis à construire une organisation et des procédures internes pour la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds. Les organismes financiers (les banques,



“Les enjeux de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont considérables : il y va de la sécurité de la population, de la stabilité économique et financière des pays.”

les mutuelles, les sociétés d'assurance, etc.) sont particulièrement concernés par cette réglementation et, sous peine de sanctions financières très lourdes, ils sont tenus notamment de :

- mettre à jour régulièrement les éléments de connaissance de leur clientèle ;
 - s'interroger sur la justification économique des opérations ;
 - recueillir les informations et le cas échéant les justificatifs sur l'origine et la destination des fonds.
- La Carac n'échappe pas à ces obligations et elle doit être en mesure de justifier, avec les éléments d'information en sa possession, qu'elle a procédé aux actions nécessaires pour ajuster sa vigilance (simplifiée, standard ou renforcée). En conséquence, s'il devait manquer une seule information dans un dossier, la responsabilité des deux dirigeants effectifs et celle de la Carac pourraient être mises en cause. La « fiche d'actualisation de connaissance adhérent » jointe à *Carac mag*, que nous vous invitons à compléter et à nous retourner, permettra à la Carac de disposer d'informations complètes et à jour. Entre fin 2015 et le 15 février 2018, onze décisions de sanctions disciplinaires ont été prises par la Commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en matière de LCB/FT à l'encontre de sociétés d'assurances ou

de mutuelles. Pour certaines d'entre elles, les sanctions financières ont été particulièrement lourdes.

Afin d'appliquer strictement les dispositions légales, la Carac a mis en place depuis quelques années un dispositif dédié à la LCB/FT. Le 2 mai 2018, j'ai été désignée responsable de sa mise en œuvre. Assistée par Mme Isabelle Frossard, responsable du service LCB/FT, et par ses équipes, mon rôle consiste notamment à veiller au sein de la Carac à la bonne application des dispositions légales en matière de LCB/FT. La meilleure prévention des risques de blanchiment, de fraude fiscale et de financement du terrorisme consiste à ce que chacun accepte de fournir les justificatifs de la provenance et de la destination de ses fonds. Nous comprenons que de telles demandes puissent être perçues comme intrusives. Néanmoins, elles n'ont pas vocation à remettre en question l'honorabilité de nos adhérents. Elles s'inscrivent dans le respect de la réglementation en vigueur et des préconisations de l'autorité de contrôle (ACPR). Les enjeux de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont considérables : il y va de la sécurité de la population, de la stabilité économique et financière des pays.



DES QUESTIONS SUR VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

CONTACTEZ
FRÉDÉRIC ALBRAND
À DPO@CARAC.FR
OU PAR COURRIER
À L'ADRESSE POSTALE :
DPO - 2 TER RUE
DU CHÂTEAU, 92577
NEUILLY-SUR-SEINE
CEDEX, EN JOIGNANT
À VOTRE DEMANDE
UNE COPIE DE PIÈCE
D'IDENTITÉ.

© T.Paviot

carac à vos côtés

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Frédéric Albrand, responsable du service juridique, a été désigné délégué à la protection des données (ou DPO, pour « Data Protection Officer ») à la Carac. Cette nouvelle fonction a été créée par le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui renforce les obligations des entreprises. Le rôle du DPO de la mutuelle : veiller à la protection des données personnelles des adhérents.

Entré en vigueur le 25 mai, le RGPD entraîne d'immenses changements pour tous les Européens. Il s'agit de la plus importante modification réglementaire en matière de données personnelles depuis

des décennies. Ce règlement s'intéresse à l'or noir du XXI^e siècle, à savoir les données personnelles qui, à l'heure du « big data », constituent une véritable richesse. Usurpation d'identité, phishing, rançongiciel, vol de données ou atteinte à la réputation, chacun d'entre nous a sans doute déjà été confronté à l'une de ces cyberattaques dans sa vie personnelle ou professionnelle.

Face à ces enjeux, le RGPD étend les droits des personnes et renforce les obligations des entreprises en matière de sécurité des données personnelles.

Celles-ci doivent désormais être en mesure de démontrer que les données personnelles qu'elles collectent sont protégées dès la conception du produit ou du service, et que seules les données utiles sont traitées. Les sanctions encourues ont été renforcées : elles peuvent s'élever à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel total. Par ailleurs, toute violation des données personnelles devra faire

“Protéger vos données personnelles est ma principale mission, qui s'inscrit dans l'ADN mutualiste de la Carac”

l'objet d'une notification auprès de la Cnil¹ dans un délai maximum de 72 heures. Le RGPD crée enfin la fonction

de DPO, que j'occupe à la Carac. Je suis chargé de superviser la stratégie de protection des données personnelles et d'assurer la conformité de la Carac avec la réglementation, en étant le point de contact avec la Cnil. Protéger vos données personnelles est ma principale mission, qui s'inscrit dans l'ADN mutualiste de la Carac.

Dans le cadre du RGPD, la Carac met à disposition de ses adhérents une information claire et aisément accessible sur le traitement de leurs données personnelles, que vous pouvez retrouver sur son site Internet www.carac.fr.

Les droits des adhérents ont été renforcés pour leur permettre de contrôler plus efficacement leurs données personnelles. ●

1. Cnil : Commission nationale de l'informatique et des libertés

LE POINT RÉGLEMENTAIRE Le RGPD

Voté par le Parlement européen le 14 avril 2016, le RGPD est entré en vigueur dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne deux ans plus tard, le 25 mai 2018. Ce texte remplace une directive de 1995, rendue désuète par les évolutions technologiques (réseaux sociaux, big data, cloud, objets connectés). Son objectif : redonner aux citoyens le plein contrôle sur leurs données personnelles, tout en essayant de ne pas limiter le développement des entreprises.

ENTRAIDE FAMILIALE : LES FRANÇAIS CONTINUENT À DONNER

Pour la 3^e année, la Carac publie le baromètre de l'entraide familiale, réalisé avec OpinionWay¹. Focus sur les résultats de cette étude.

74 %

des Français

déclarent avoir peur de l'avenir, pourcentage qui a peu évolué d'une année sur l'autre. Pourtant, ils sont de moins en moins nombreux à se considérer touchés par la crise : 55 % contre 71 % en 2016.



86 %

d'entre eux considèrent que l'aide familiale est une évidence. 7 Français sur 10 ont ainsi déjà apporté une aide financière à un membre de leur famille.



154 €

C'est le montant donné en moyenne chaque mois par les Français aux personnes aidées. Une somme qui s'élève à 191 € par mois pour les enfants.



53 %

des aides

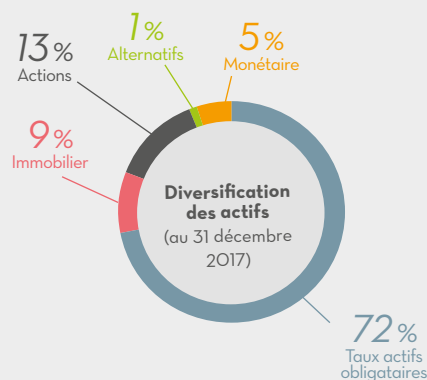
sont données sous forme d'argent. Viennent ensuite les cadeaux (41 %), les achats alimentaires (29 %) et les achats de vêtements (24 %).

1 Français sur 3 épargne pour aider ses proches. Avec des motivations diverses, dont :

Financer les études supérieures de leurs enfants : **58 %**

Financer le permis de conduire de leurs enfants : **52 %**

Financer le premier achat immobilier de leurs enfants : **40 %**



Une gestion financière rigoureuse

Le montant des actifs gérés par la Carac a continué de croître en 2017. Il s'élève à 12,1 milliards d'euros, tandis que les fonds propres de la mutuelle dépassent désormais le milliard d'euros. La Carac place la majeure partie de son portefeuille d'actifs en obligations. Toutefois, les rendements de ces produits sont en baisse depuis quelques années en raison de la politique menée par les différentes banques centrales à travers le monde. Afin de compenser cette baisse, la mutuelle a adapté sa stratégie en renforçant son exposition aux actifs réels (immobilier, private equity, dette privée...). La mutuelle a également augmenté sa provision pour participation aux excédents (+24,6 millions d'euros en un an) afin de préserver les intérêts de ses adhérents sur le long terme.

carac à vos côtés

PLUS D'INFORMATIONS
SUR LES RÉSULTATS 2017
DANS LE RAPPORT ANNUEL
DISPONIBLE SUR CARAC.FR

1. Étude menée entre le 11 et le 23 avril 2018, auprès de 1 000 personnes entre 18 et 75 ans, issues d'un échantillon national représentatif de la population française selon la méthode des quotas. Elles ont répondu à un questionnaire auto-administré en ligne (système CAWI – Computer Assisted Web Interview).



carac à vos côtés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 26 membres jusqu'en 2021.

En vert, les administrateurs élus pour la première fois.

En orange, les administrateurs et administratrices dont le mandat a été renouvelé :

- Michel Archinard
- Christophe Bayard
- Agnès Berg
- Jacques Brénéol
- Amaury Buino
- Isabelle Conti
- Jean-Philippe Couason
- Thierry Dauta-Gaxotte
- Bruno Gabellieri
- Henri-Noël Gallet
- Frédéric Garde
- Gérard Houry
- Pierre Lara
- Laurent Le Goc
- Franck Legros
- Nathalie Lemesle
- Michel Louail
- Jean-Marc Mallet
- Astrid Marage
- Hacène Merabti
- Magali Monnot
- Christian Schultze
- Frédéric Sené
- Claude Tarall
- Pascal Thévenon
- Pierre Watterlot

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

L'Assemblée générale de la Carac s'est déroulée à Paris-La Défense les 20 et 21 juin 2018. 134 délégués étaient présents et représentés sur 140 au total pour approuver les comptes de l'année 2017 et valider les décisions portant sur l'évolution de la Carac et de ses garanties.

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS 2017

Thierry Dauta-Gaxotte, vice-président, et Frédéric Garde, administrateur délégué aux affaires financières, ont présenté à l'Assemblée générale les résultats de la mutuelle (cf. p. 13). Des résultats très satisfaisants qui permettent de renforcer la solidité de la mutuelle et de poursuivre le développement de solutions nouvelles. Le résultat net, qui s'élève à 64 millions d'euros, a été affecté aux fonds propres pour les renforcer. La constitution de ces réserves est, en effet, nécessaire pour garantir les intérêts des adhérents.



➔ POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS DE LA CARAC, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER LE RAPPORT ANNUEL 2017 SUR CARAC.FR (CARAC / DÉCOUVREZ CARAC / NOS CHIFFRES CLÉS).

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018, la Carac a procédé au renouvellement partiel de ses administrateurs. Quinze adhérents ont présenté leur candidature pour dix postes à pourvoir. Huit administrateurs ont été réélus et deux vont exercer leur premier mandat au Conseil d'administration. Aujourd'hui et jusqu'en 2021, le Conseil d'administration de la Carac est composé de 26 membres.

ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Lors du Conseil d'administration du 21 juin 2018, Claude Tarall a été réélu pour son 4^e mandat, en tant que président de la Carac. Thierry Dauta-Gaxotte a été élu premier vice-président. Christophe Bayard a été élu second vice-président.



© DR



© DR

MODIFICATIONS DES STATUTS, DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES RÈGLEMENTS MUTUALISTES

Le détail de toutes les modifications statutaires et réglementaires de la mutuelle est indiqué dans le supplément joint à ce numéro.

Tous les articles modifiés sur les garanties de la Carac (modifications des règlements mutualistes) sont également expliqués dans ce supplément.



Claude Tarall, président

Claude Tarall a été élu président de la Carac en avril 2012, réélu en juin 2014, en juin 2016 et le 21 juin dernier. Ingénieur des Mines, il a effectué tout son parcours à Charbonnages de France, entreprise dans laquelle il a terminé sa carrière au poste de directeur des activités industrielles.



Thierry Dauta-Gaxotte

Administrateur de la Carac depuis 2002, Thierry Dauta-Gaxotte a été également président du comité d'audit. Après une carrière militaire dans l'Armée de terre jusqu'en 1992, il a travaillé à l'Association générale de prévoyance militaire, puis il a été directeur de la communication à la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques. Thierry Dauta-Gaxotte est élu le 21 juin 2018 en tant que premier vice-président.



Christophe Bayard

Fort de dix-neuf années d'expérience en ressources humaines et management (directeur du bureau central d'archives administratives militaires de Pau et cinq années passées dans l'administration et les finances), Christophe Bayard est également administrateur au sein de la Société des membres de la Légion d'honneur. Adhérent à la Carac depuis 2001, délégué à la section Aquitaine depuis 2012, administrateur depuis 2012, réélu cette année président du conseil de section Aquitaine, Christophe Bayard est élu le 21 juin 2018 en tant que second vice-président.

“L'ENGAGEMENT EST UN GOÛT ET UNE NÉCESSITÉ”

THIERRY SIBIEUDE

COFONDATEUR ET PROFESSEUR TITULAIRE DE LA CHAIRE D'ENTREPRENEURIAT SOCIAL À L'ESSEC

Engagé dans le secteur associatif autant que dans son rôle de vice-président du Conseil général du Val-d'Oise, **Thierry Sibieude** agit sur tous les fronts... y compris dans l'éducation, depuis qu'il a créé en 2002 la chaire d'entrepreneuriat social de l'Essec, dont la Carac est partenaire.



© Vincent Colin

“J’ai toujours été intéressé par la chose publique, l’intérêt général. Pour moi, l’engagement est à la fois un goût et une nécessité.”

“Être professeur et travailler sur l’entrepreneuriat social, c’est une opportunité de changer les choses. Ça me permet de travailler avec les leaders de demain.”

“L’avantage de créer, c’est qu’on part d’une page blanche, il y a beaucoup de travail mais peu de contraintes. Je préfère innover parce qu’on est plus libre.”

“Je pense que l’ESS contribue à faire évoluer l’économie dans un sens très positif : on le voit avec les grandes entreprises, qui accordent une importance croissante à leurs retombées sociétales.”



VOUS AUSSI VOUS ÊTES ENGAGÉ ?
TÉMOIGNEZ !
MAGAZINE@CARAC.FR

BIOGRAPHIE

1960

Naissance de Thierry Sibieude
à Marseille

1993

Fonde l’association
La Clé pour l’Autisme
qui gère des établissements
médico-sociaux

2002

Crée la chaire
d’entrepreneuriat
social à l’Essec

2008

Crée Essec Antropia,
premier incubateur
d’entreprises sociales